

PROJET PEDAGOGIQUE

ANNÉE SCOLAIRE
2024-2025

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS DE L'HOPITAL FOCH

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	1
2.	CONTEXTE DU PROJET DE FORMATION	2
	2.1 Contexte législatif et réglementaire	2
	2.1.1. La Formation	2
	2.1.2. L'exercice Professionnel	2
	2.2 Présentation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers	2
	2.3 Population accueillie à l'IFSI.....	3
	2.4 Besoins de santé du bassin de vie	3
3.	POLITIQUE DE FORMATION	4
	3.1 Finalité et orientations de la formation	4
	3.2 Philosophie, valeurs et éthique de la formation	4
	3.2.1 Les Valeurs Humaines de l'équipe.....	5
	3.2.2 Les valeurs professionnelles.....	5
	3.2.3 Les engagements de l'équipe pédagogique	5
	3.2.4 Les engagements des étudiants	5
	3.3 Les principes pédagogiques	6
	3.3.1 Apprendre	6
	3.3.2 Former.....	6
	3.3.3 La Formation en alternance	6
	3.3.4 Les instances	6
	3.3.5 La compétence.....	7
	3.3.6 L'infirmier.....	7
	3.3.7 Les Concepts	7
	3.4 Démarche qualité de la formation	8
4.	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION.....	9
5.	DISPOSITIF DE FORMATION	12
	5.1. Choix pédagogiques.....	12
	5.1.1. Apprentissage par situations.....	12
	5.1.2. Méthodes actives	12
	5.1.3. Préparation de stage.....	12
	5.1.4. Analyse de situations	12
	5.1.5. Transférabilité des savoirs	12
	5.1.6. Suivi pédagogique.....	12
	5.1.7. Le référent handicap	13
	5.2. Organisation de l'alternance cours/stages	13
	5.2.1. Les cours.....	13
	5.2.2. Les stages.....	14
	5.2.3. Le service sanitaire	16
	5.3. Organisation de l'équipe de l'IFSI	16
6.	DISPOSITIF D'EVALUATION (Arrêté du 02/08/2011 et modalités universitaires)	17
	6.1. Evaluation Continue	17
	6.1.1. Répartition des 180 crédits européens	17
	6.1.2. Evaluation des connaissances et des compétences.....	17

6.1.3. Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :.....	18
6.2. Diplôme d'Etat (Arrêté du 02 août 2011)	19
6.2.1. Présentation au Jury Régional du Diplôme d'Etat.....	19
7. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	19
BIBLIOGRAPHIE	21
ANNEXES.....	1

1. INTRODUCTION

La finalité de ce projet est de présenter l'offre de formation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Foch.

Cette offre doit répondre à l'évolution des besoins et demandes des différents partenaires de la formation:

- personnes soignées,
- étudiants,
- formateurs,
- équipe administrative,
- professionnels de l'institution de rattachement: l'Hôpital Foch,
- Intervenants extérieurs.

Ce projet pédagogique présente la manière dont l'équipe de formateurs met en œuvre le dispositif de formation auprès des étudiants qui ont choisi cette structure. Il est actualisé afin de répondre aux changements de la réglementation, de l'organisation du système de santé au plan national, régional, départemental, et de la formation des professionnels infirmiers au niveau européen, national, régional et départemental de la formation initiale infirmière.

De ce projet pédagogique découle un projet par année de formation. Les représentants des tutelles sont impliqués dans l'adaptation du projet qui est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales pour validation.

2. CONTEXTE DU PROJET DE FORMATION

2.1 Contexte législatif et réglementaire

Notre formation est enregistrée au RNCP sous la fiche métier 8940 (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/8940/>).

2.1.1. La Formation

L'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier fixe les modalités de mise en œuvre du référentiel de formation (annexe 1) **axé sur le développement de compétences définies à partir du référentiel d'activités infirmières. La formation permet l'accès au grade de licence lors de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier.**

L'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

L'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

2.1.2. L'exercice Professionnel

- **Articles R. 4312-1 à R 4312 -32 du code de la santé publique devoirs généraux**
Articles du code de la santé publique Articles L 4311-1 à L 4311-27 exercice de la profession
Articles du code de la santé publique Articles R 4311-1 à ART R 4311-15 actes professionnels
- **Loi 2002-203 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,**

2.2 Présentation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de l'Hôpital Foch créé depuis 1954, a vu renouveler son agrément par le Préfet de la Région Ile-de-France en 2020 pour une durée de 5 ans.

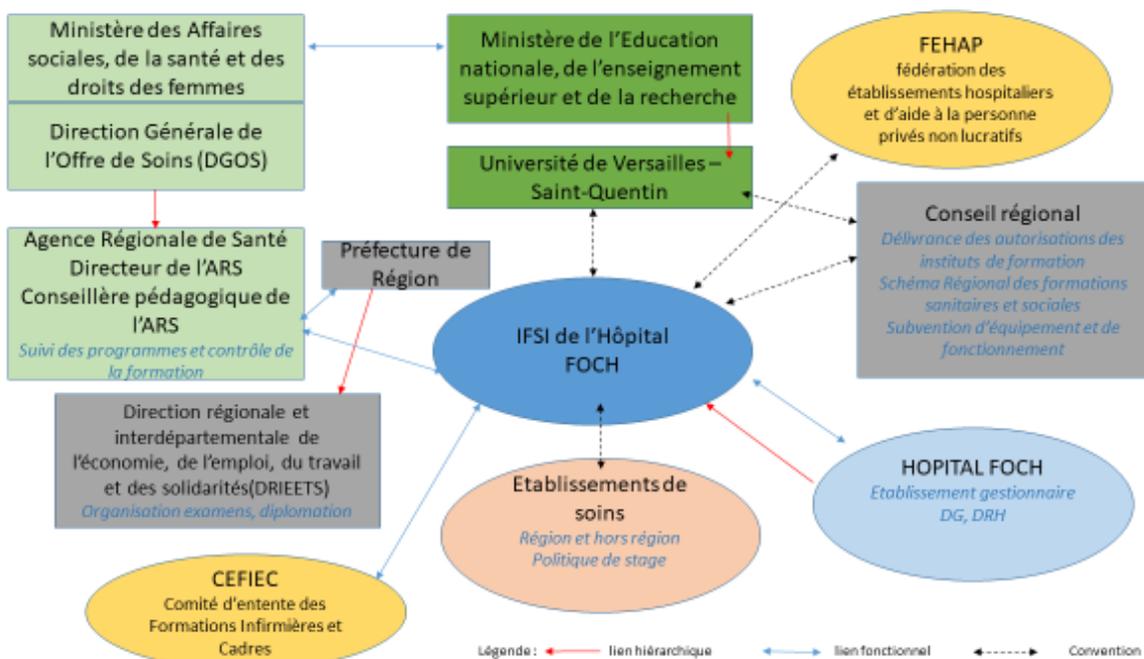
Il est habilité à accueillir des promotions de 85 étudiants soit un total de 255 étudiants sur la commune de Suresnes, à proximité immédiate de la gare SNCF, à 20 minutes du centre de Paris.

L'IFSI est rattaché à l'Hôpital Foch, 1^{er} hôpital privé universitaire de France. Ce dernier est doté de 600 lits installés et son activité couvre une partie importante du champ médical et chirurgical de l'adulte, offrant des soins dans de nombreuses spécialités. 260 000 consultations par an hors maternité et urgences et plus de 60 000 hospitalisations par an.

L'IFSI s'inscrit dans le Schéma Régional de Formation Sanitaires et Sociales élaboré par le Conseil Régional De l'Ile de France. L'IFSI de FOCH est membre de la FEHAP (fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs), regroupant 19 IFSI en France, permettant notamment une cohésion nationale pédagogique et scientifique, ainsi qu'une représentativité associative. Dans le cadre de l'intégration des formations paramédicales au processus licence, master, doctorat, les instituts de formation signent une convention avec l'université déterminant les modalités de participation de l'Université à la formation. Ceci

favorisant la poursuite d'études et/ou de passerelles vers d'autres formations paramédicales, médicales ou universitaires.

Depuis 2012, une convention a été signée avec l'Université de Versailles Saint Quentin.



2.3 Population accueillie à l'IFSI

Les étudiants entrant en formation présentent les caractéristiques suivantes:

- Plus, de 50% sont âgés de 18 à 22 ans,
- 10% ont déjà travaillé dans le secteur de la santé (aides-soignants, auxiliaires de puériculture)
- Depuis 2012, environ 70% sont issus des Hauts-de-Seine et départements limitrophes, et 20 à 30% de province
- Un nombre croissant a déjà fait des études supérieures et se réoriente.

2.4 Besoins de santé du bassin de vie

L'Hôpital Foch et son IFSI contribuent, avec les autres établissements de santé et Instituts de Formation en Santé voisins, à la réponse aux besoins du bassin de santé incluant les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Garches, Marnes la Coquette, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes, Vaucresson, Ville-d'Avray et plus largement ceux du sud-ouest de la région parisienne.

La population accueillie à l'Hôpital Foch et donc rencontrée par les étudiants lors de leurs stages est originaire:

- Des Hauts-de-Seine: 82%,
- De Paris: 5%,
- D'Île-de-France (hors 92): 10%,
- De province: 3%,
- De l'étranger: 1%.

Les orientations et les choix pédagogiques s'inscrivent dans une logique d'action cohérente avec les évolutions du monde de la santé qui subit de multiples transitions telles que:

- La transition démographique avec le vieillissement de la population,
- L'augmentation des maladies chroniques et des poly- pathologies,
- La transition technologique avec l'avènement de nouveaux outils numériques,
- Le développement des prises en charge en ambulatoire
- La transition démocratique avec une évolution de la place et de la parole de l'utilisateur.
- Egalement une population pluriculturelle avec des situations sociales complexes

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut préparer nos futurs professionnels comme cela est demandé dans le cadre d'orientation stratégique du Projet Régional de Santé Ile de France 2023/2028 qui prévoit notamment « L'adaptation des compétences des professionnels aux nouveaux enjeux sanitaires » selon le principe suivant: « veiller à ce que la formation des personnels médicaux et paramédicaux soit en cohérence avec les besoins de santé des Franciliens. L'objectif est de pouvoir qualifier des professionnels en nombre suffisant, avec des compétences adéquates pour répondre aux prises en charge et des modes d'exercice.[...] L'intégration de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences (coordination et fonctionnement en parcours besoins de santé de la population francilienne, aptes à s'adapter aux évolutions des, intégration des enjeux sociaux, des technologies numériques, réflexion sur la relation soignant-soigné, sur la santé communautaire...) et la création de nouveaux métiers (infirmiers de coordination, infirmiers cliniciens, pratiques avancées...) sont de véritables enjeux à intégrer. »

3. POLITIQUE DE FORMATION

3.1 Finalité et orientations de la formation

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers a pour mission de former des **infirmiers**¹, compétents en situation réelle, c'est-à-dire ayant acquis les bases indispensables pour exercer la profession infirmière et développer des **compétences d'adaptation** aux différents secteurs d'activité et à l'évolution des pratiques conformément aux textes relatifs à la formation et à l'exercice professionnel.

La formation proposée à l'IFSI de Foch a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant pour l'amener à construire progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de la profession infirmière.

Elle permet à l'étudiant de devenir un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre les décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluriprofessionnelle.

3.2 Philosophie, valeurs et éthique de la formation

La formation proposée à l'IFSI, centrée sur l'étudiant et son apprentissage s'appuie sur les valeurs suivantes partagées par l'équipe pédagogique conformes à la déontologie professionnelle et responsabilité citoyenne:

¹ Lire partout infirmier / infirmière

3.2.1 Les Valeurs Humaines de l'équipe

L'altérité amène à reconnaître l'existence propre de quelqu'un d'autre que soi. A savoir ne pas porter de jugement, accepter les différences, faire preuve d'ouverture d'esprit.

La responsabilité consiste à répondre de ses actes (obligation morale, intellectuelle et juridique). Elle comporte une double dimension: personnelle et professionnelle. La responsabilité va de pair avec l'engagement. Elle **engage** l'individu et lui fait obligation de remplir un devoir, une mission. Ainsi, chacun se sent garant du travail fourni et s'engage au quotidien

L'équité est un sentiment de justice naturelle et spontanée, fondée sur la reconnaissance des droits de chacun, sans qu'elle soit nécessairement inspirée par les lois en vigueur. L'équité est sous-tendue par un principe de justice non-écrit, antérieur aux lois et supérieur à celles-ci. Il est donc très difficile de définir ce qui est équitable.

En matière sociale, une répartition équitable ne correspond pas à l'égalité au sens strict. C'est une "juste mesure", un équilibre, qui permet de rendre acceptable une forme d'inégalité lorsque l'égalité ne serait pas acceptable.

Le Respect

De l'étudiant: Conserver en tout temps une bienveillance et acceptation de la personne/étudiant, de sa culture, sa personnalité, sa dignité et son intimité.

Des personnes: personnes soignées, instances hiérarchiques, membres de l'équipe de l'IFSI, collègues des services de soins, partenaires de stage, intervenants extérieurs, étudiants de l'IFSI et d'autres structures.

De l'institution: L'IFSI, l'Hôpital Foch, les établissements partenaires.

3.2.2 Les valeurs professionnelles

En cohérence avec le Code de la Santé publique et le code de déontologie infirmier, nous avons retenu:

L'engagement professionnel

La solidarité entre collègues

Le respect de la personne humaine, de sa dignité et de son autonomie

L'honnêteté intellectuelle

Pour faire vivre ces valeurs, l'équipe pédagogique et les étudiants s'engagent.

3.2.3 Les engagements de l'équipe pédagogique

Accueillir l'autre (le patient, l'étudiant, le collègue, l'intervenant...), c'est le reconnaître dans sa singularité, dans sa demande en tant que personne autonome capable de donner un avis et d'être associée aux décisions qui la concernent. Ce qui suppose une attitude de disponibilité, d'écoute et de réceptivité et de communication adaptée.

Accompagner les apprenants en restant disponible, à l'écoute et accessible à l'autre dans une attitude bienveillante.

Etre exigeant.

3.2.4 Les engagements des étudiants

Respecter l'équipe pédagogique et administrative, le groupe classe, les professionnels et les patients en stage,

S'impliquer dans la formation et le montrer par son assiduité, ponctualité, entraide, comportement, attitudes, tenue, vocabulaire,
Etre responsable de ses actes, de ses engagements.

3.3 Les principes pédagogiques

L'équipe pédagogique favorise le développement des compétences de l'étudiant en l'accompagnant dans l'élaboration de son projet professionnel et l'analyse des situations vécues durant la formation. Les conceptions suivantes guident la pratique de l'équipe pédagogique de l'IFSI.

3.3.1 Apprendre

C'est un processus de construction de savoirs, plus qu'une simple accumulation de données. Ce savoir se construit en transformant l'information transmise par des opérations de reconstruction à partir de connaissances et représentations déjà présentes pour l'étudiant. Il apprend à partir de ce qui a du sens pour lui. Ainsi, les formateurs sélectionnent des situations d'apprentissage et méthodes favorisant les étapes du cycle des apprentissages qui alternent des moments de réflexion et d'action.

3.3.2 Former

C'est amener un groupe d'étudiants (adultes) d'une situation initiale à une situation finale appelée objectif de la formation. Cette progression est rendue possible par la mise en œuvre d'un ensemble de moyens qui constituent le système pédagogique:

- des techniques pédagogiques mises en œuvre par les formateurs,
- des matériels pédagogiques (exemple: vidéo projection, paperboard),
- des contenus à diffuser (thématiques de cours),
- des attitudes pédagogiques du formateur,
- un environnement d'apprentissage favorable,
- un système d'évaluation qui reflète la progression des stagiaires.

3.3.3 La Formation en alternance

Les études en soins infirmiers se déroulent en alternance. L'alternance désigne le va-et-vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation; d'une part, un institut de formation initial, l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, d'autre part, un ou plusieurs lieux de stage. L'IFSI de Foch développe avec de nombreux terrains de stages qualifiants un partenariat permettant de coordonner les apprentissages réalisés par les étudiants. Le partenariat privilégié avec son hôpital de rattachement, l'Hôpital Foch, permet de proposer aux futurs infirmiers des modalités d'encadrement conçues en concertation entre l'équipe de formateurs et l'équipe des professionnels de terrain.

3.3.4 Les instances

Le directeur oriente le projet pédagogique à partir d'une analyse des besoins exprimés par les différents partenaires et particulièrement par les étudiants par l'intermédiaire des régulations de promotion, entretiens individuels et suivi pédagogique auxquels il participe. Il est garant des différentes instances qui permettent de prendre les décisions adaptées aux situations particulières et de valider les résultats scolaires:

1. **Réunions d'équipe pédagogique** organisées et animées en collaboration avec les formateurs

2. **La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants** présidée par le directeur de l'institut de formation.
3. **La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires** qui est réunie pour toute situation d'étudiants relevant de sanctions disciplinaires.
4. **La Commission d'Attribution des Crédits universitaires** qui est réunie à chaque fin de semestre (jusqu'au semestre 5). Le semestre 6 est validé par le jury final du DEI. La CAC valide l'attribution des crédits universitaires et de stage sur proposition des formateurs référents.
5. **La section relative à la vie étudiante** qui est réunie au moins deux fois par an sur l'initiative du directeur et/ou celle des étudiants.

3.3.5 La compétence

La compétence est « la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté »². La compétence, c'est aussi la capacité à pouvoir agir de manière pertinente en toutes circonstances.

3.3.6 L'infirmier

L'infirmier est un professionnel qui:

- évalue l'état de santé d'une personne,
- analyse les situations de soins,
- conçoit des projets de soins personnalisés pour les personnes soignées,
- planifie les soins en cohérence avec le projet et les prescriptions médicales,
- dispense les soins planifiés,
- évalue les résultats des soins dispensés,
- met en œuvre les traitements prescrits,
- surveille l'efficacité et l'innocuité des traitements administrés.

Ce professionnel intervient en équipe pluri professionnelle, en structure et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Par ses compétences cliniques, organisationnelles et relationnelles :

- Il permet à l'individu ou au groupe d'atteindre le meilleur niveau de santé,
- Il aide la personne malade à recouvrer la santé,
- Il aide la personne à vivre avec son handicap, à accomplir les soins qu'elle effectuerait elle-même si elle en avait la capacité et l'accompagne dans ses derniers moments.

3.3.7 Les Concepts

Pour assurer sa mission et **donner du sens aux soins et à la relation entre les personnes**, l'équipe pédagogique s'appuie **sur des concepts fondamentaux** tout au long de la formation. Ils sont abordés dès la première année de formation.

L'Homme

L'Homme est un Être unique, avec des besoins physiques, énergétiques, psychologiques, sociaux et spirituels. C'est un Être de communication, en interaction avec son environnement et animé par des valeurs personnelles. Il est responsable de son développement et de son projet de vie.

² Zarifian Philippe, Objectif compétence. Ed Liaisons Paris 1999, p 70

La santé

La santé est la recherche d'un équilibre dans un environnement en constante mutation. L'homme a des capacités d'adaptation qu'il mobilise dans un projet de développement optimal.

La maladie

La maladie est la rupture de l'équilibre, de l'harmonie de la santé, se traduisant par une souffrance physique, psychologique, spirituelle et/ou une inadaptation à une situation nouvelle, provisoire ou définitive.

Le soin infirmier

Le soin infirmier est un accompagnement, une réponse aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe et constitue un ensemble de prestations spécifiques techniques et relationnelles permettant d'atteindre un meilleur niveau de bien-être.

« **Prendre soin, c'est aller au-delà des actes** » c'est-à-dire être attentif à une personne en vue de lui venir en aide, dans une situation de vie particulière et singulière qui est la sienne.

3.4 Démarche qualité de la formation

L'Hôpital Foch est un établissement certifié par la Haute Autorité en Santé. l'IFSI a souhaité s'intégrer depuis 2011 dans une démarche qualité et **est certifié depuis le 25 juin 2015 par SGS, certificat Qualicert validé par le COFRAC**. Cette certification est renouvelée annuellement.

En nous impliquant dans une démarche d'engagements de services QUALICERT nous voulons garantir à nos étudiants, partenaires (terrains, tutelles, régions, etc.) et salariés, un gage de qualité, de fiabilité et de performance de nos prestations et instaurer un véritable climat de confiance. En nous engageant de manière volontaire dans cette démarche de certification de services, nous voulons:

- Garantir la qualité d'enseignement de notre IFSI;
- Rendre attractif notre établissement;
- Fidéliser nos partenaires de terrain en affichant nos engagements de formation;
- Améliorer la performance et la visibilité de notre stratégie de formation;
- Harmoniser nos pratiques;
- Valoriser notre savoir-faire en communiquant sur notre professionnalisme;
- Renforcer notre image et celle de la profession;

De plus, l'IFSI Foch a obtenu **une double certification depuis juin 2021, en étant aussi certifié QUALIOP**. C'est la certification nationale qualité visant à attester, sur la base d'un référentiel national unique, la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions de développement des compétences.

Les certificats QUALICERT et QUALIOP sont validés par l'organisme certificateur SGS.

Le référentiel de certification de services peut être obtenu auprès de SGS-ICS

Le référentiel de certification QUALICERT est consultable sur le site internet : www.qualicert.fr



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie :
ACTIONS DE FORMATIONS

4. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

La réflexivité:

« Dans la pédagogie par alternance, la réflexivité est une méthode d'apprentissage par l'action et par la réflexion sur l'action. Elle a comme finalité, dans une démarche inductive, d'amener l'étudiant à s'approprier des savoirs et à faire des liens entre pratique et théorie. Elle permet à l'étudiant d'identifier comment les savoirs théoriques guident l'action, ainsi que la pertinence de leur utilisation en regard d'une situation donnée »³

En première année:

- S'approprier le concept d'accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens
- Adopter une posture de futur infirmier dans la réalisation des soins quotidiens
- Apprendre à transférer les savoirs dans différentes situations de prise en soin
- Acquérir et mobiliser le raisonnement clinique.
- Acquérir une posture d'infirmier clinicien, en individuel et en groupe, en développant ses capacités d'observation, de questionnement, de recherche et d'analyse
- Développer une vision globale de l'anatomie, de la physiologie de l'organisme humain et de son évolution tout au long de la vie.
- Mobiliser ses savoirs afin d'évaluer une situation clinique et d'établir un diagnostic dans le domaine infirmier, pour prodiguer des soins adaptés à la personne.
- Mettre en œuvre l'identification des diversités culturelles et sociales dans la réalisation des soins auprès des patients.
- Mettre en œuvre une relation adaptée selon le contexte psychologique et sociale des patients.
- Construire son identité professionnelle
- Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation
- Favoriser la connaissance de soi et de ses valeurs, afin de les confronter à celles de la profession mais aussi à celles de la personne soignée.
- Maîtriser les connaissances théoriques sur les pathologies prévalentes, les éléments de diagnostic, de traitement, d'exploration, et les soins infirmiers associés.

³ Wittorski Richard, Formation, travail et professionnalisation, Ed Le Harmattan, Collection Action et Savoir, 2005

- Développer des attitudes adaptées relatives à l'exercice professionnel en santé mentale et en psychiatrie.
- Appliquer les règles d'hygiène, en les adaptant, dans tout autre contexte qu'hospitalier.
- Promouvoir les mesures d'hygiène et de prévention
- Savoir préparer, administrer et surveiller les thérapeutiques prescrites dans le respect des règles de bonnes pratiques et selon la législation en vigueur.
- Identifier et connaître la responsabilité infirmière liée à la réalisation de la prescription médicale.
- Observer et faire une analyse critique d'une situation de soins.

En deuxième année:

- Adapter une posture professionnelle dans la relation et la conduite de projet en prenant en compte :
 - Les éléments du contexte dont la situation relationnelle (compétence 6)
 - La cohérence dans la hiérarchie des actions à mener
 - La détermination des éléments de négociation du projet (compétence 2)
 - La justesse dans l'utilisation des outils de soin (transmission, planification, traçabilité...).
- Proposer des soins éducatifs et préventifs adaptés aux besoins d'une population donnée (compétence 5) ;
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation en connaissant leur domaine de compétence respectif (compétence 10).
- Maîtriser les connaissances théoriques sur les pathologies prévalentes, les éléments de diagnostic, de traitement, d'exploration, et les soins infirmiers associés.
- Savoir travailler en réseau et coopérer avec les institutions et associations spécialisées
- Acquérir la méthodologie pour identifier les problèmes de santé prioritaires d'un groupe ou d'une population, en lien avec les déterminants de santé
- Comprendre l'organisation du système de santé sur le plan national, régional et local : les principes de sectorisation en santé mentale, la place des maisons de santé et des centres de santé communautaires...
- Savoir mener une réflexion éthique en équipe pluridisciplinaire et être capable de participer aux décisions éthiques.
- Mettre en application des prescriptions de thérapeutiques nécessitant des calculs de dose, de débit
- Elaborer un projet de soin individualisé avec la collaboration et l'adhésion de la personne soignée
- Comprendre les conditions de mise en œuvre et de suivi du projet de soins dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire pour s'intégrer à celle-ci et fonctionner dans la complémentarité.
- Développer l'acquisition d'une culture et d'un esprit scientifique
- Acquérir une posture réflexive face à sa pratique professionnelle

En troisième année:

- Organiser ses interventions dans les limites de son champ de compétences et de ses responsabilités ;
- Coordonner les activités soignantes dans l'interdisciplinarité intégrant le parcours de soins de la personne ;
- Acquérir de l'autonomie dans les champs d'action des compétences infirmières
- Dans un processus d'amélioration continue des pratiques :
 - S'interroger sur sa pratique professionnelle dans une démarche visant la qualité des soins ;
 - Confronter sa pratique avec celles de ses pairs et des autres professionnels
 - Consolider sa posture de praticien réflexif ;
 - Progresser dans la construction de l'identité professionnelle.
- Maîtriser les connaissances théoriques sur les pathologies prévalentes, les éléments de diagnostic, de traitement, d'exploration, et les soins infirmiers associés.
- Construire son projet professionnel.
- En tant que praticien autonome, responsable et réflexif, le professionnel doit être capable
 - De résoudre des problèmes complexes
 - Pouvoir rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
 - Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite
 - Contribuer au développement de la recherche en soins infirmiers
 - A travers une problématique professionnelle, l'étudiant sera capable d'identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.
 - Il pourra ainsi confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels
- Savoir se positionner en tant que soignant face à une prise de décision collective
- Evaluer une pratique professionnelle au regard des principes de qualité, de sécurité, et de satisfaction de la personne soignée

5. DISPOSITIF DE FORMATION

5.1. Choix pédagogiques

5.1.1. Apprentissage par situations

L'enseignement est centré sur le questionnement plus que sur le contenu afin de rendre les savoirs transférables à de nouvelles situations.

Les formateurs utilisent une pédagogie par objectifs **à partir de situations professionnelles.**

5.1.2. Méthodes actives

Les formateurs utilisent des méthodes actives (jeux de rôles, simulations, travaux de groupes...) afin de susciter la mobilisation des connaissances, le développement de la créativité et de l'adaptabilité dans différentes séquences pédagogiques. Ils incitent les étudiants à développer leurs capacités à apprendre par la recherche en utilisant différents types de ressources documentaires (sur place, en ligne et avec des établissements partenaires, sorties pédagogiques). Le choix des méthodes prend en compte la caractéristique des étudiants, et particulièrement leurs compétences et expériences.

L'IFSI développe depuis 2013, la simulation en santé avec l'utilisation de mannequin moyenne fidélité. Méthode pédagogique innovante vivement recommandée dans l'arrêté du 26 septembre 2014.

L'IFSI met en œuvre la pratique de la simulation du patient standardisé. Afin de s'approcher au plus près de la réalité, l'institut de formation fait intervenir une comédienne qui met en scène des situations cliniques préparées par l'équipe pédagogique. Une simulation par semestre avec progression par compétence.

5.1.3. Préparation de stage

Afin de favoriser les liens entre les différents savoirs et les situations réelles de travail les étudiants de première année reçoivent une préparation spécifique à chaque stage par les formateurs référents et certains professionnels de terrain.

5.1.4. Analyse de situations

Pendant le stage et au retour de stage, les étudiants sont guidés dans leur analyse des situations observées et réalisées et des situations vécues. Ils sont accompagnés notamment pour l'écriture des analyses de situation professionnelle lors de travaux guidés avec leur formateur référent de suivi pédagogique.

5.1.5. Transférabilité des savoirs

L'analyse des pratiques permet aux formateurs et tuteurs de guider les étudiants dans l'identification des savoirs nécessaires pour:

- **comprendre** la situation dans laquelle ils doivent agir,
- **agir** de façon adaptée dans cette situation,
- **transférer** dans une autre situation les savoirs acquis.

5.1.6. Suivi pédagogique

Un suivi pédagogique permet l'accompagnement de l'étudiant au développement des compétences tout au long de la formation. Les informations reçues des étudiants, des différents

intervenants et partenaires de stage ainsi que l'utilisation du portfolio comme document d'autoévaluation permettent d'enrichir ce moment pour la progression des apprentissages et l'acquisition de l'identité professionnelle.

Le formateur référent de suivi pédagogique est l'interlocuteur principal de l'étudiant tout au long de ses trois années de formation.

L'affectation d'un étudiant vers un formateur référent du suivi pédagogique est faite par répartition aléatoire. Les entretiens de suivi pédagogique se déroulent en toute confidentialité. Cependant, selon la nature des informations recueillies celles-ci peuvent être partagées en équipe pédagogique, dans ce cas l'étudiant en est informé.

Le référent de suivi pédagogique présente le dossier scolaire à la commission de validation semestrielle pour l'acquisition définitive des crédits universitaires (ECTS). Terme anglais **European Credits Transfer System**

5.1.7. Le référent handicap

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Ce principe se traduit en matière de formation par une obligation légale pour les organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins de ce public (Décret 2006-26 du 11/01/2006).

En dehors de l'accessibilité de l'IFSI, nous avons fait le choix de nommer un formateur référent Handicap qui assure le suivi pédagogique des étudiants en situation de handicap au cours des trois ans et ce en amont de la rentrée scolaire.

Il élabore un parcours personnalisé de formation en lien avec l'équipe pédagogique.

5.2. Organisation de l'alternance cours/stages

La formation est organisée de 50% d'apprentissages théoriques à l'IFSI et à l'UVSQ et de 50% d'apprentissages cliniques.

- Arrêté du 31 juillet 2009: 4200 heures + 900 heures de charge personnelle estimée pour l'étudiant.

Les planifications d'années sont présentées dans chaque projet d'année. (**Annexe 4**)

5.2.1. Les cours

Les cours magistraux (CM) sont des cours, dont le contenu est plutôt « théorique », ont lieu à l'IFSI et pour les unités d'enseignement universitaires à l'UVSQ (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) en distanciel selon un planning prévisionnel fourni par l'Université. L'accès aux supports de cours universitaires est organisé par l'UVSQ. Ces cours ne sont pas à caractère obligatoire, notamment lorsque l'étudiant est en stage, il fait le choix de suivre les différentes interventions à l'UVSQ ou de poursuivre son stage.

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement obligatoire réunissant à l'IFSI de l'hôpital Foch environ 30 étudiants. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques.

Mais aussi, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques. Certaines matières nécessitent de majorer le nombre d'enseignements en TD afin de réaliser une formation au plus près des besoins des étudiants. Certains travaux pratiques nécessaires à la formation infirmière, certaines recherches, études, conduite de projets ou d'actions pédagogiques entrent dans cette catégorie d'enseignement et peuvent nécessiter la composition de groupes encore plus petits.

Les travaux personnels guidés (TPG) sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets, réalisent des travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique. Ces temps individuels sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.

L'organisation des présences obligatoires de certains cours (CM, TD) est déterminée par l'équipe pédagogique. L'équipe pédagogique a décidé de rendre obligatoire un certain nombre de cours qui sont indispensables pour dispenser des soins adaptés, personnalisés et pertinents. Les étudiants bénéficiant d'un financement sont tenus d'être présents à l'ensemble des activités prévues y compris aux cours magistraux; c'est sur cette base que l'IFSI transmet une attestation journalière de leur présence auprès des organismes financeurs: employeurs, TRANSITION PRO, Conseil régional, Pôle emploi, C.F.A ...

Nous avons développé une offre de formation hybride. En effet aux modalités d'enseignement présentiel, l'IFSI Foch va poursuivre les modalités d'enseignement à distance: (formation ouverte à distance FOAD) commencées pendant la crise covid 19. Il est souhaitable de mixer la visio formation avec les cours sous forme de PowerPoint sonorisés.

Cette modalité de formation permet de:

- S'adapter au rythme de chaque apprenant.
- Poursuivre la continuité pédagogique notamment lors d'empêchements indépendants de notre volonté (grèves de transports, intempéries, épidémie...)
- Enseigner avec une empreinte carbone moindre en limitant les déplacements ainsi que la perte de temps et d'énergie dans les transports

5.2.2. Les stages

Un parcours de stage est établi pour chaque étudiant dans les disciplines suivantes.

- Soins de courte durée,
- Soins en santé mentale et en psychiatrie,
- Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation,
- Soins individuels et collectifs sur des lieux de vie.

Le choix de l'IFSI s'oriente plutôt vers des stages type MCO en dernière année afin que les étudiants puissent valider l'ensemble des compétences, des actes, activités et techniques de soins et en lien avec le profil de recrutement de l'hôpital Foch.

De plus en lien avec la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, nous faisons le choix de développer les stages en service ambulatoire.

L'IFSI fait le choix de ne pas scinder les stages de 10 semaines afin de favoriser des stages professionnalisants sur une période plus longue.

Les stages du lieu de vie, s'effectuent du 1er au 3eme semestre, afin de favoriser le développement des compétences.

En 1er semestre, les étudiants n'effectuent pas de stage en soins en santé mentale et en psychiatrie, les enseignements ne démarrant qu'au 2eme semestre.

En 3eme année, un stage dit de projet professionnel est recherché par l'étudiant et validé par l'équipe pédagogique.

- Qualification et agrément des stages

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants. Ils accueillent un ou plusieurs étudiants. Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

En outre, les critères de qualification d'un stage sont l'établissement :

- d'une charte d'encadrement,
- d'un livret d'accueil et d'encadrement,
- d'une convention de stage.

- Un parcours en lien avec le projet professionnel

Afin de personnaliser le parcours de stage, l'institut de formation identifie également les compétences et l'expérience. Cette méthode de personnalisation tient compte:

- De l'autoévaluation de l'étudiant via son port folio,
- Des feuilles d'évaluation de stage,
- Du parcours de stage précédent,
- Du parcours prescrit par le référentiel de compétences,
- Du projet professionnel de l'étudiant
- Des résultats théoriques
- Des profils étudiants.

- Evaluation des compétences en stages

Le portfolio de l'étudiant est un outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers.

Il comporte plusieurs parties remplies lors de chaque stage:

- des éléments sur le cursus de formation de l'étudiant, écrits par celui-ci avant son arrivée en stage,
- des éléments d'analyse de situations en stage de l'étudiant rédigés par l'étudiant,
- des critères d'acquisition des compétences qui sont validés par le tuteur, à partir de l'autoévaluation de l'étudiant en concertation avec l'équipe soignante, lors de l'entretien d'évaluation du stage. Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les étudiants doivent progresser,
- des parcours d'activités réalisés par les étudiants au cours des différents stages,
- un bilan mi stage, réalisé par le tuteur, de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages.

La feuille de stage: à l'issue de chaque stage, les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Chaque semestre le formateur de l'IFSI responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio. Il propose à la commission d'attribution des crédits la validation du stage.

5.2.3. Le service sanitaire

Selon l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé un service sanitaire est mis en place.

Les objectifs de formation du service sanitaire sont:

- « initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire définie par l'Organisation mondiale de la santé comme l'ensemble des actes mis en œuvre dans l'objectif de réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé par la diminution des causes et des facteurs de risque;
- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé;
- Favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées;
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé. »

« La formation théorique ainsi que la réalisation des actions concrètes de prévention composant le service sanitaire doivent permettre aux étudiants de formaliser une démarche projet concernant une action de prévention réalisée à l'attention d'un public cible.

Cette action de prévention primaire porte sur la promotion de comportements favorables à la santé. »

Ce service sanitaire est intégré à la formation à ECTS constants. Les étudiants travaillent par petits groupes sur le semestre 4 sur des thèmes de prévention de stratégie nationale de santé: Addiction, Nutrition, Activité Physique, Sexualité, Enfants et personnes âgées.

5.3. Organisation de l'équipe de l'IFSI

L'équipe pédagogique, coordonnée par la directrice Francine LEMOINE, se compose de 8 cadres de santé formateurs. Certains formateurs sont référents d'une promotion et responsables du projet d'année. Tous les formateurs assurent la coordination d'unités d'enseignements auprès de l'ensemble des promotions à l'IFSI. **(Annexe 6)**

Ils assurent des temps de régulation et/ou de négociation réguliers.

Des réunions de travail pédagogique permettent de coordonner les différents enseignements et modalités d'évaluation dans une logique de compétence.

6. DISPOSITIF D'ÉVALUATION (Arrêté du 02/08/2011 et modalités universitaires)

6.1. Evaluation Continue

6.1.1. Répartition des 180 crédits européens

1. Enseignement en institut de formation: 120 ECTS, dont:
 - Sciences contributives au métier infirmier : 42 ECTS,
 - Sciences et rôles infirmiers : 66 ECTS,
 - UE transversales: 12 ECTS.
2. Enseignement clinique en 7 stages: 60 ECTS dont:
 - S1, un stage de 5 semaines,
 - S2, S3, S4, S5, un stage de 10 semaines,
 - S6, un stage de 15 semaines au total en deux périodes de 7 et 8 semaines

6.1.2. Evaluation des connaissances et des compétences

L'évaluation est réalisée par un contrôle continu et régulier. (**Annexe 7**) La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement.

Une évaluation formative pour les UE cœur métier est prévue pour chaque UE soit en présentiel à l'IFSI soit en TP à domicile. Lors de la restitution de l'évaluation formative, les étudiants sont informés des questions sur lesquelles ils doivent retravailler avec des sources d'informations pertinentes.

CŒUR METIER / UNIVERSITE

La restitution des copies concernant les unités d'enseignement du cœur métier est planifiée afin que les étudiants puissent vérifier le compte des points, toute réclamation sur le comptage des points se fait dans l'immédiat. Les copies seront ensuite conservées par le coordinateur d'année. Aucune réclamation ne pourra être faite au-delà.

Les évaluations théoriques peuvent être corrigées par un ou plusieurs formateurs à partir d'une grille de correction commune.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve. Les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les notes concernant les UE universitaires ne sont restituées qu'après la CAC.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elle ou par application des modalités de compensation.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes:

Au semestre 1, les unités d'enseignement:

- 1.1. S1 Psychologie, sociologie, anthropologie et 1.3 S1 Législation, éthique, déontologie,
- 2.1. S1 Biologie fondamentale et 2.2 S1 Cycles de la vie et grandes fonctions,

2.10. S1 Infectiologie et hygiène et 2.11 S1 Pharmacologie et thérapeutiques.

Au semestre 2, les unités d'enseignement:

1.1. S2 Psychologie, sociologie, anthropologie et 1.2 S2 Santé publique et économie de la santé,
3.1. S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière et 3.2 S2 Projet de soins infirmiers.

Au semestre 3, les unités d'enseignement:

3.2. S3 Projet de soins infirmiers et 3.3 S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité,
4.2. S3 Soins relationnels et 4.6 S3 Soins éducatifs et préventifs.

Au semestre 4, les unités d'enseignement:

3.4. S4 Initiation à la démarche de recherche et 3.5 S4 Encadrement des professionnels de soins,
4.3 S4 Soins d'urgence et 4.5 S4 Soins infirmiers et gestion des risques.

Au semestre 5, les unités d'enseignement:

4.2 S5 Soins relationnels et 4.7 S5 Soins palliatifs et fin de vie.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Les unités d'enseignement universitaires sont évaluées selon le calendrier de l'UVSQ.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue.

L'ensemble des éléments de compétences ainsi que l'ensemble des actes, activités et techniques de soins doivent être acquis en fin de formation.

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 ou par la validation d'un semestre complet ou encore par la validation de 48 crédits sur 60, répartis sur les deux semestres de formation. Le redoublement est autorisé entre 30 et 47 ECTS.

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et de 48 crédits sur 60 répartis sur les semestres 3 et 4.

6.1.3. Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes:

1. Avoir réalisé la totalité du stage; la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu. Si le temps d'absence sur l'ensemble des stages de la formation excède 210 h, ce temps de stage doit être récupéré

2. Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées

Les crédits de formation sont attribués par une commission semestrielle d'attribution des crédits réunie en fin de chaque semestre.

6.2. Diplôme d'Etat (Arrêté du 02 août 2011)

6.2.1. Présentation au Jury Régional du Diplôme d'Etat

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation (150 ECTS) et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte:

1. La validation de l'ensemble des unités d'enseignement, dont les unités d'intégration,
2. La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation,

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'infirmier.

7. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est évalué à partir des bilans institutionnels réalisés à la fin de chaque année en présence des formateurs coordinateurs d'année et de la directrice. Ils permettent:

- 1) D'évaluer les moyens mis en place pour répondre au dispositif de formation et de réajuster en termes d'organisation, de suivi pédagogique, d'accompagnement par les formateurs référents
- 2) D'évaluer l'acquisition des compétences au cours de l'année de formation.
- 3) De faire un point sur les modalités de l'évaluation continue

Nos objectifs sont de:

Mesurer:

- Le niveau de satisfaction des étudiants
- La performance de l'organisation

Connaître:

- Les attentes et les besoins des étudiants
- La priorité des étudiants pour améliorer leurs conditions d'apprentissage

Solliciter:

- Les étudiants pour des points d'amélioration

Identifier:

- Les motifs d'insatisfaction des étudiants

L'institut de formation réalise une enquête de satisfaction annuelle à 3 niveaux:

- Au près des étudiants, au sujet:

De l'environnement dans lequel s'inscrit leur formation (qualité locaux, services associés, organisation de l'institut)
De la qualité de l'enseignement prodigué
De la qualité de l'accompagnement de l'institut dans la création et/ou formalisation de son projet professionnel
De la qualité de l'accompagnement de l'institut dans l'acquisition de ses compétences
De la clarté des objectifs présentés
De la pertinence du contenu de formation au regard des objectifs annoncés
De l'adéquation entre le contenu des évaluations et celui de l'UE
De l'adaptation des méthodes de formation au regard des apprentissages visés
De l'adéquation de la mise à disposition des ressources en vue d'atteindre les objectifs de la formation
De l'encadrement clinique au cours de leur stage

➤ Après des intervenants, au sujet:

De la qualité de leur accueil dans l'institut
Du temps accordé pour leur intervention
De la préparation de leur intervention, du rapport avec le formateur référent de l'UE

➤ Après des nouveaux employeurs, au sujet:

Du niveau de compétences acquis, qui répond ou non à leur besoin
De la possibilité d'évolution professionnelle et/ou de mobilité acquise ou en voie de l'être

Dans le cas où un ou plusieurs des critères n'atteint pas un taux de 80% de satisfaction, alors une recherche de cause est effectuée avec une mise en œuvre d'action corrective.
L'efficacité de l'action corrective sera vérifiée à l'occasion des résultats de l'enquête de satisfaction suivante.

L'ensemble des résultats de chaque enquête est diffusé à toutes les parties participantes et concernées. Les résultats des enquêtes de satisfaction étudiants sont également envoyés aux partenaires représentatifs en nombre de place de stage.

BIBLIOGRAPHIE

Association de Recherche en Soins Infirmiers, Les Concepts en Sciences Infirmières, ARSI, Paris, 2009, 291p

Beau (D), « La Boîte à outils du formateur », Paris, Editions de L'Organisation, 2000, 243p

Cattiaux (C), « Le stage une coopération revisitée pour une dynamique de l'apprentissage », Soins Cadres N° 70 Spécial Pédagogie, Elsevier Masson, 2009, 32p

Ministère de La Santé et des Sports, Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLANIFICATION extraite du REFERENTIEL des études - Arrêté du 31 juillet 2009.....	2
ANNEXE 2 : LES MISSIONS DES ACTEURS.....	7
ANNEXE 3 : DEROULE D'ANNEE.....	9
ANNEXE 4 : LES UNITES D'INTEGRATION.....	10
ANNEXE 5 ORGANISATION DE L'EQUIPE DE L'IFSI.....	13
ANNEXE 6: LISTES DES TERRAINS DE STAGES	

ANNEXE 1 : PLANIFICATION extraite du REFERENTIEL des études - Arrêté du 31 juillet 2009

DIPLOME D'ETAT INFIRMIER																							TOTAL			
1 : SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT	Année 1-Semestre 1				Année 1-Semestre 2				Année 2-Semestre 3				Année 2-Semestre 4				Année 3-Semestre 5				Année 3-Semestre 6				ECTS	
	CM	TD	TrPers	ECTS																						
UE 1.1.S1 PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE	40	15		3																					3	
UE 1.1.S2 PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE					25	10		2																		2
UE 1.2.S2 SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE					20	15		2																		2
UE 1.2.S3 SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE									20	20		3														3
UE 1.3.S1 LEGISLATION, ETHIQUE, DEONTOLOGIE	20	20		2																						2
UE 1.3.S4 LEGISLATION, ETHIQUE, DEONTOLOGIE													30	20		3										3
TOTAL	60	35		5	45	25		4	20	20		3	30	20		3										15

ANNEXE 1 (suite) : PLANIFICATION extraite du REFERENTIEL des études - Arrêté du 31 juillet 2009

2 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES	S1				S2				S3				S4				S5				S6				
	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	
UE 2.1.S1 BIOLOGIE FONDAMENTALE	20	5		1																					1
UE 2.2.S1 CYCLES DE LA VIE ET GRANDES FONCTIONS	45	15		3																					3
UE 2.3.S2 SANTE, MALADIE, HANDICAP, ACCIDENTS DE LA VIE					15	15		2																	2
UE 2.4.S1 PROCESSUS TRAUMATIQUES	30	10		2																					2
UE 2.5.S3 PROCESSUS INFLAMMATOIRES ET INFECTIEUX									30	10		2													2
UE 2.6.S2 PROCESSUS PSYCHOPATHOLOGIQUES					30	10		2																	2
UE 2.6.S5 PROCESSUS PSYCHOPATHOLOGIQUES																30	10		2						2
UE 2.7.S4 DEFAILLANCES ORGANIQUES ET PROCESSUS DEGENERATIFS													30	10		2									2
UE 2.8.S3 PROCESSUS OBSTRUCTIFS									30	10		2													2
UE 2.9.S5 PROCESSUS TUMORAUX																30	10		2						2
UE 2.10.S1 INFECTIOLOGIE HYGIENE	20	20		2																					2
UE 2.11.S1 PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES	35	10		2																					2
UE 2.11.S3 PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES									15	5		1													1
UE 2.11.S5 PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES																30	10		2						2
TOTAL	150	60		10	45	25		4	75	25		5	30	10		2	90	30		6					27

3 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES, FONDEMENTS ET METHODES	S1				S2				S3				S4				S5				S6				
	CM	TD	TrPers	ECTS																					
UE 3.1.S1 RAISONNEMENT ET DEMARCHE CLINIQUE INFIRMIERE	15	25		2																					2
UE 3.1.S2 RAISONNEMENT ET DEMARCHE CLINIQUE INFIRMIERE					5	25		2																	2
UE 3.2.S2 PROJET DE SOINS INFIRMIERS					5	15		1																	1
UE 3.2.S3 PROJET DE SOINS INFIRMIERS									5	15		1													1
UE 3.3.S3 ROLES INFIRMIERS, ORGANISATION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE									10	10		1													1
UE 3.3.S5 ROLES INFIRMIERS, ORGANISATION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE															10	20		2							2
UE 3.4.S4 INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE													20	15		2									2
UE 3.4.S6 INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE																				20	10		2		2
UE 3.5.S4 ENCADREMENT DE PROFESSIONNELS DE SOINS													10	20		2									2
TOTAL	15	25		2	10	40		3	15	25		2	30	35		4	10	20		2	20	10		2	15

ANNEXE 1 (suite): PLANIFICATION extraite du REFERENTIEL des études - Arrêté du 31 juillet 2009

4 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES, INTERVENTIONS	S1				S2				S3				S4				S5				S6				
	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	
UE 4.1.S1 SOINS DE CONFORT ET DE BIEN ÊTRE	6	34		2																				2	
UE 4.2.S2 SOINS RELATIONNELS					3	15		1																1	
UE 4.2.S3 SOINS RELATIONNELS									4	36		2												2	
UE 4.2.S5 SOINS RELATIONNELS														20			1							1	
UE 4.3.S2 SOINS D'URGENCES					6	15		1																1	
UE 4.3.S4 SOINS D'URGENCES									3	18		1												1	
UE 4.4.S2 THERAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MEDICAL					7	23		2																2	
UE 4.4.S4 THERAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MEDICAL									6	34		2												2	
UE 4.4.S5 THERAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MEDICAL													6	34		2								2	
UE 4.5.S2 SOINS INFIRMIERS ET GESTION DES RISQUES					10	10		1																1	
UE 4.5.S4 SOINS INFIRMIERS ET GESTION DES RISQUES									10	10		1												1	
UE 4.6 S3 SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS									4	21		2												2	
UE 4.6 S4 SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS											15	2												2	
UE 4.7 S5 SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE														10	20		2							2	
UE 4.8.S6 QUALITE DES SOINS EVALUATION DES PRATIQUES																		30	20		3			3	
TOTAL	6	34		2	26	63		5	8	57		4	19	77		6	16	74		5	30	20		3	25

ANNEXE 1 (fin): PLANIFICATION extraite du REFERENTIEL des études - Arrêté du 31 juillet 2009

5 : INTEGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIERE					S1				S2				S3				S4				S5				S6									
UE 5.1.S1 ACCOMPAGNEMENT DANS LA REALISATION DES SOINS QUOTIDIENS (C3)					35			2																										2
UE 5.2.S2 EVALUATION D'UNE SITUATION CLINIQUE (C1)									20			2																						2
UE 5.3.S3 COMMUNICATION, CONDUITE DE PROJET (C2/6)													40			4																		4
UE 5.4.S4 SOINS EDUCATIFS, FORMATION DES PROFESSIONNELS (C5/C10)																	40			4														4
UE 5.5.S5 MISE EN ŒUVRE DES THERAPEUTIQUES ET COORDINATION DES SOINS (C4/C9)																					40			4										4
UE 5.6.S6 ANALYSE DE LA QUALITE ET TRAITEMENT DE DONNEES SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES (C7/C8)																													40		8		8	
UE 5.7. UE OPTIONNELLE																					10			1					10		1		2	
UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL					5 semaines-5 ECTS				10 semaines- 10 ECTS				10 semaines- 10 ECTS				10 semaines-10 ECTS				10 semaines - 10 ECTS				15 semaines - 15 ECTS				60					
TOTAL					35			7	20			12	40			14	40			14	50			15	50			175	24				86	
6 : METHODES DE TRAVAIL					S1				S2				S3				S4				S5				S6									
					CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS		
UE 6.1 METHODES DE TRAVAIL et TIC						25		2																										2
UE 6.2 ANGLAIS						20		2		10		2		10		2		5		1		10		2		5		1						10
TOTAL						45		4		10		2		10		2		5		1		10		2		5		1						12
TOTAL GENERAL					231	234	60	30	126	183	41	30	118	177	55	30	109	187	54	30	116	184	50	30	50	85	40	30						180

ANNEXE 2 : LES MISSIONS DES ACTEURS

L'ETUDIANT EN IFSI

C'est un apprenant adulte qui présente une motivation pour la formation choisie et s'engage à développer ses savoirs professionnels. A partir de certains savoirs déjà existants, il construit progressivement sa compétence professionnelle et s'investit dans l'élaboration de son projet professionnel. Il acquiert ses connaissances par un processus de questionnement et de recherche. Acteur central de sa formation, il est impliqué dans son apprentissage, l'évaluation de ses pratiques. Il est responsable de ses choix et de ses actes vis-à-vis des autres et de lui-même. Porteur d'une expérience personnelle, il a des capacités d'adaptation qui lui permettent de s'adapter aux changements de la société, du système de santé et des pratiques de soins. Il est capable de s'auto évaluer afin de mesurer sa progression dans le développement de ses compétences professionnelles.

LE FORMATEUR

C'est un infirmier et cadre de santé expérimenté en soins infirmiers et capable d'analyser sa pratique pédagogique et de la faire évoluer afin de garantir la qualité de la formation dispensée. Il développe son expertise en pédagogie et maîtrise la logique du programme de formation qu'il met en œuvre par les activités suivantes:

- animer des groupes en favorisant la contribution collective des étudiants,
- établir une relation pédagogique, basée sur la confiance réciproque et le respect mutuel,
- guider le parcours et l'apprentissage de l'étudiant,
- suivre sa progression dans une approche positive et bienveillante,
- prévoir les conditions d'apprentissage dans un environnement adapté, en fonction des savoirs théoriques, pratiques et comportementaux enseignés,
- analyser l'activité en situation réelle des professionnels de terrain et des protocoles de soins afin d'actualiser son enseignement,

ANNEXE 2 (suite)

- accompagner l'étudiant à se questionner sur les écarts entre les pratiques observées et les théories afin de construire des savoirs adaptables et transférables dans les différentes situations professionnelles,
- développer des stratégies qui aident l'étudiant dans ses apprentissages en milieu clinique,
- Utiliser des moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'étudiant d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences.
- Favoriser le lien entre l'observation et les hypothèses de diagnostic, entre les signes et les comportements, entre une histoire de vie et une situation ponctuelle, entre l'état du patient et son traitement.

Avec l'ensemble de l'équipe pédagogique il fait évoluer le projet pédagogique par l'analyse individuelle et collective des pratiques pédagogiques ainsi qu'une collaboration privilégiée avec les professionnels de terrain et différents experts intervenant à l'IFSI.

LES PROFESSIONNELS ENCADRANT LES ETUDIANTS

Selon les organisations plusieurs rôles peuvent être remplis par une ou plusieurs personnes :

Le professionnel de proximité :

Assurer le suivi et la formation de l'étudiant par:

- L'organisation des activités d'apprentissage des étudiants en cohérence avec le référentiel de compétence,
- Le guidage de l'étudiant dans les activités réalisées avec une autonomie progressive dans les situations qu'il doit gérer selon son niveau de formation,
- La démonstration et les explications liées aux gestes et comportements à mettre en œuvre,
- L'explication des mesures contribuant à la gestion des risques,
- L'accompagnement de l'étudiant dans son questionnement sur les situations rencontrées dans une dynamique de recherche.

ANNEXE 2 (fin)

Le tuteur:

Mettre en œuvre l'encadrement pédagogique en stage:

- Assurer l'accompagnement pédagogique du parcours de l'étudiant,
- Rencontrer les étudiants pour évaluer leur niveau de progression,
- Effectuer avec l'étudiant des bilans d'étape au cours du stage permettant d'adapter les ressources d'apprentissage,

Travailler en étroite collaboration avec les formateurs de l'IFSI.

Le maître de stage:

Assurer l'organisation et le suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage par les activités suivantes:

- Organiser l'accueil des stagiaires
 - ♦ Diffusion de toutes les informations nécessaires sur l'organisation du lieu de stage,
 - ♦ Explication du parcours prévisionnel,
 - ♦ Présentation de l'étudiant à l'équipe du service.
- Assurer le suivi du stage concernant
 - ♦ La qualité de l'encadrement de proximité.
 - ♦ La régulation de difficultés éventuelles.

ANNEXE 3 : DEROULE D'ANNEE

PLANNING COURS / STAGES 2024 2025

Mois	septembre-24					octobre-24				novembre-24				décembre-24				janvier-25				février-25					
N° semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	
Dates	26-1	2-8	9-15	16-22	23-29	30-6	7-13	14-20	21-27	28-2	4-10	11-17	18-24	25-1	2-8	9-15	16-22	23-29	30-5	6-12	13-19	20-26	27-2	3-9	10-16	17-23	
E1 - 2024/2027	pré rentrée le 29 et 30 aout					C	C	C	C	C	C	C	C	S	S	S	S	S	V	V	C	C	C	C	S	S	S
E2 - 2023/2026	rentrée le 2/09					C	C	C	C	C	S	S	S	S	S	S	S	S	V	V	C	C	C	C	C	C	C
E3 - 2022/2025	C	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	C	C	C	C	C	C	V	V	C	C	C	C	C	C	S

Mois	mars-25					avril-25				mai-25				juin-25				juillet-25				août-25					
N° semaine	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	
Dates	24-2	3-9	10-16	17-23	24-30	31-6	7-13	14-20	21-27	28-4	5-11	12-18	19-25	26-1	2-8	9-15	16-22	23-29	30-6	7-13							
E1 - 2024/2027	S	S	S	S	S	S	S	V	V	C	C	C	C	C	C	C	C	C	VACANCES EI 1								
E2 - 2023/2026	C	C	C	C	C	C	V	V	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	C	VACANCES EI 2							
E3 - 2022/2025	S	S	S	S	S	S	TFE	V	V	S	S	S	S	S	S	S	S	C	VACANCES EI 3								

St 6a - Stage 7 semaines

st 6b - Stage 8 semaines projet prof - recherche perso

légende	
C	cours
S	stage
TFE	TFE
V	vacances

SEMESTRE 1			SEMESTRE 2			SEMESTRE 3			SEMESTRE 4			SEMESTRE 5			SEMESTRE 6		
septembre à février			février à fin août			septembre à février			février à fin août			septembre à février			février à juillet		
22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			30 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			30 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits		
S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V
5 s	15 s	2 s	10 s	10 s	10 s	10 s	10 s	2 s	10 s	10 s	10 s	10 s	10 s	2 s	15 s	5 s	2 s
Année 1						Année 2						Année 3					
S = Stages 60 semaines - I = Institut 60 semaines - V = Vacances 28 semaines																	

Jours fériés 2024-2025

Toussaint : vendredi 1er nov 2024
Armistice : lundi 11 nov 2024
Noël : mercredi 25 déc 2024
Nouvel An : mercredi 1er janvier 2025
Pâques : lundi 21 avril 2025

Fête du travail : jeudi 1er mai 2025
Victoire 1945 : jeudi 8 mai 2025
Ascension : Jeudi 29 mai 2025
Pentecôte : lundi 9 juin 2025
Fête nationale : lundi 14 juillet 2025

DATES DES CONGES 2024 - 2025

Toussaint : samedi 19 octobre au lundi 04 novembre 2024
Noël : samedi 21 décembre 2024 au lundi 06 janvier 2025
Hiver : (samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Printemps : samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Début des vacances d'été : samedi 5 juillet 2025 au lundi 1er septembre

ANNEXE 4 : LES UNITES D'INTEGRATION LIENS ENTRE LES ENSEIGNEMENTS ET LES COMPETENCES Arrêté du 31 juillet 2009

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant:

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 1

« Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »

- UE 2.3 S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie;
- UE 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière;
- UE 3.1 S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 2

« Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »

- UE 3.2 S2 Projet de soins infirmiers;
- UE 3.2 S3 Projet de soins infirmiers.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 3

« Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ».

- UE 2.10 S1 Infectiologie hygiène;
- UE 4.1 S1 Soins de confort et de bien-être.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 4

« Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »

- UE 2.1 S1 Biologie fondamentale;
- UE 2.2 S1 Cycles de la vie et grandes fonctions;
- UE 2.4 S1 Processus traumatiques;
- UE 2.5 S3 Processus inflammatoires et infectieux;
- UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques;
- UE 2.6.S5 Processus psychopathologiques;
- UE 2.7.S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs;
- UE 2.8.S3 Processus obstructifs;
- UE 2.9.S5 Processus tumoraux;
- UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques;
- UE 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques;
- UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques;
- UE 4.3.S2 Soins d'urgence;
- UE 4.3.S4 Soins d'urgence;
- UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical;
- UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical;
- UE 4.4.S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical;
- UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie.

ANNEXE 4 (suite)

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 5

« Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »

- UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé;
- UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé;
- UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs;
- UE 4.6.S4 Soins éducatifs et préventifs. (**Service sanitaire**)

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 6

« Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »

- UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie;
- UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie;
- UE 4.2.S2 Soins relationnels;
- UE 4.2.S3 Soins relationnels;
- UE 4.2.S5 Soins relationnels.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 7

« Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle »

- UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques;
- UE 4.5.S4 Soins infirmiers et gestion des risques;
- UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie;
- UE 1.3.S4 Législation, éthique, déontologie;
- UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 8

« Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »

- UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche;
- UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche.

Les deux unités transversales contribuent également à l'acquisition de cette compétence:

- UE 6.1 Méthodes de travail et TIC;
- UE 6.2 Anglais.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 9

« Organiser et coordonner des interventions soignantes »

- UE 3.3.S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité;
- UE 3.3.S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 10

« Informer et former des professionnels et des personnes en formation »

- UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soin.

ANNEXE 4 (fin)

LES UNITES D'INTEGRATION: LIENS ENTRE LES ENSEIGNEMENTS ET LES COMPETENCES

Dans chacun des semestres, une unité d'intégration concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences.

Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs et savoir-faire, acquis dans les UE du semestre en cours puis, progressivement, des semestres précédents.

- **Semestre 1:** **UE 5.1.S1** Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens : **C3⁴**
- **semestre 2:** **UE 5.2.S2** Evaluation d'une situation clinique : **C1**
- **semestre 3:** **UE 5.3.S3** Communication et conduite de projet : **C2 et C6**
- **semestre 4:** **UE 5.4.S4** Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires : **C5 et C10 (service sanitaire)**
- **semester5:** **UE 5.5 S5** Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins: **C4 et C9**
- **semestre 6:** **UE 5.5.S6** Analyse de la qualité des soins et traitement des données scientifiques et professionnelles : **C7 et C8**

A ces unités d'enseignement s'ajoutent:

- Les **deux unités optionnelles**. Celles-ci se déroulent au cours des deux derniers semestres (5 et 6). Elles permettent d'approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

- Le service sanitaire au Semestre 4

⁴ C = Compétence, suivi du n° de la compétence

ANNEXE 5 (suite)

Documentation

Une salle informatique dotée de 20 postes avec accès Internet, est mise à disposition sous conditions.

Les étudiants ont accès bien entendu à la bibliothèque de l'UVSQ

Santé au Travail

Le suivi médical des étudiants est assuré par les médecins traitants.

La restauration

- Les étudiants ont la possibilité:
- Soit de prendre leur repas au self-service de l'Hôpital Foch,
- Soit de déjeuner dans la Salle des étudiants, équipée de micro-ondes et réfrigérateurs, tables...
- Des distributeurs de boissons (chaudes et froides), sandwich et de confiseries sont installés dans le hall.

Le service de nettoyage:

L'entretien des locaux est assuré par une équipe de société d'entretien extérieur.

Service universitaire:

L'inscription des étudiants à l'université leur assure l'accessibilité de droit aux services suivants: Bibliothèques universitaires, Service d'Information et d'Orientation Universitaire, Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, BVE (Bureau de la Vie Etudiante), accès aux locaux (associatifs ou autres) réservés aux étudiants.

De plus, dans le cadre d'aménagement de formation et examens, le service de santé universitaire (SSU) reçoit les étudiants afin d'évaluer les prescriptions possibles d'aménagements.

ANNEXE 6 : LISTES DES TERRAINS DE STAGES

SLD/SSR

STRUCTURE	CP	VILLE
Clinique de la défense	92000	NANTERRE
Institut de Réadaptation	78260	ACHERES
Centre de Gérontologie Les Abondances	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT
Groupe Hospitalier R. Poincaré – Berck – Sainte Perrine / Site St Perrine	92104	BOULOGNE-BILLANCOURT
Hôpital Foch	92150	SURESNES
Hôpital le Vésinet	78110	LE VÉSINET
Hôpital Privé la Cité des Fleurs	92400	COURBEVOIE
Korian Villa Impératrice	92500	RUEIL-MALMAISON
Résidence AREA Sainte Lucie	92130	ISSY LES MOULINEAUX
Villa EPIDAURE	92380	GARCHES
Villa EPIDAURE	78170	LA CELLE SAINT CLOUD
EHPAD Notre Dame	78230	LE PECQ
EHPAD Alzheimer Solemnes	92400	COURBEVOIE
Résidence Les Marines	92600	ASNIERES SUR SEINE
Résidence Les Tilleuls	78230	LE PECQ
Résidence Tiers Temps	92150	SURESNES

LIEUX DE VIE

STRUCTURE	CP	VILLE
ACA Accueil Courbevoie Alzheimer	92400	COURBEVOIE
Association Suresnoise – Aide et Soins à Domicile	92150	SURESNES
Centre Hospitalier Courbevoie-Neuilly-Puteaux	92205	NEUILLY-SUR-SEINE
Crèche Babilou	92800	PUTEAUX
Crèche Babilou Gherard les lumières	92800	PUTEAUX
Crèche de Puteaux – Le Petit Chaperon Rouge	92800	PUTEAUX
Crèche la colline "People and Baby"	92150	SURESNES
Domusvi Domicile	75016	PARIS
EHPAD Fondation Cognacq Jay	92500	REUIL-MALMAISON
Hôpital Foch	92150	SURESNES

IMP Les Amis de Laurence	75014	PARIS
Mairie de NOISY LE ROI – Crèche les 2 oies	78590	NOISY-LE-ROI
Mairie de SEVRES – Crèche Gévelot Cristallerie	92311	SEVRES
Mairie de SEVRES – Crèche Multi Accueil Bas Tillets	92311	SEVRES
Mairie de SEVRES – Crèche Roseraie	92311	SEVRES
Mairie de SEVRES – Crèche Vieux-Moulin	92311	SEVRES
Mairie de SEVRES – Multi Accueil Beauregard	92311	SEVRES
Mairie de SURESNES – Crèche les Lutins	92150	SURESNES
Mairie de SURESNES – Crèche Peter Pan	92150	SURENES
Mairie de SURESNES – Crèche Petits Poucets	92150	SURESNES
Mairie de VÉLIZY – Crèche la Ruchette	78145	VÉLIZY VILLACOUBLAY
Mairie de VÉSINET- Crèche petits Pages	78110	LE VESINET
Mairie de VÉSINET- Multi accueil les Charmettes	78110	LE VESINET
MAISON DE SANTE CLAMART	92140	CLAMART
Multi accueil - APATE, Le Sourire du Chat	75015	PARIS
Présence à Domicile Léopold Bellan - SIAD	75015	PARIS
Résidence La Bruyère	92500	REUIL-MALMAISON
Santé Service	92300	LEVALLOIS PERRET
SSIAD Service de Soins à Domicile	78110	LE VESINET
SSIAD Service de Soins à Domicile	92210	SAINT CLOUD
VYV3 RELAIS PARIS NORD -SSIAD	75011	PARIS
SSIAD Pôle de vie LA Chartraine	92160	ANTONY

SCD

STRUCTURE	CP	VILLE
Centre Chirurgical Marie-Lannelongue	92350	LE PLESSIS ROBINSON
Centre Hospitalier Courbevoie-Neuilly-Puteaux	92205	NEUILLY-SUR-SEINE
Centre Hospitalier des 4 Villes – Site de Saint Cloud	92211	SAINT-CLOUD
Centre Hospitalier des 4 Villes – Site de Sèvres	92310	SEVRES
CMC Ambroise Paré – Pierre Cherest – Hartmann	92200	NEUILLY-SUR-SEINE
Fondation Ophtalmologique Adolphe Rothschild	75019	PARIS
Hôpital Ambroise Paré	92104	BOULOGNE-BILLANCOURT
Hôpital Américain	92202	NEUILLY-SUR-SEINE

Hôpital Foch	92150	SURESNES
Hôpital Gouin	92110	CLICHY
Hôpital Hôtel Dieu - UMJ	75004	PARIS
Hôpital le Vésinet	78115	LE VESINET
Hôpital de Versailles	78150	LE CHESNAY
Hôpital Raymond Poincaré	92380	GARCHES
Hôpital Enfants Malades Necker	75015	PARIS
Hôpital Franco Britannique	92300	LEVALLOIS
Institut Curie	92211	SAINT-CLOUD
Institut Curie	75005	PARIS
Institut Mutualiste Montsouris	75014	PARIS
Clinique Victor Hugo	75116	PARIS

PSYCHIATRIE - SANTE MENTALE

STRUCTURE	CP	VILLE
Centre Hospitalier Sainte Anne	75014	PARIS
Centre Hospitalier Théophile Roussel	78363	MONTESSON
Clinique médico-universitaire "Georges Heuyer"	75013	PARIS
Clinique MGEN de Santé Mentale	92500	RUEIL- MALMAISON
Établissement Public de santé Charcot	78370	PLAISIR
Établissement Public de Santé Erasme	92161	ANTONY
Groupe Hospitalier Paul Guiraud	94806	VILLEJUIF
Hôpital Foch	92150	SURESNES
Institut MGEN La Verrière	78322	LE-MESNIL-SAINT-DENIS